

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 979^e séance tenue le mardi 16 novembre 2004,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Turgeon; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Louise Béliveau, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, M. Fernand A. Roberge; un étudiant : M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, M. Joseph Hubert, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Sang Nguyen, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Normand Bélisle, Mme Jenny Vega-Cardenas, M. Pierre-Alain Benoît; des observateurs, M. Pierre Jalbert, M. Pierre Simonet.

INVITÉE : Mme Claude Mailhot, vice-doyenne aux études, Faculté de pharmacie, pour la délibération CE-979-6.1

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : En l'absence de M. Michel Lespérance, M. Jacques Larose

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-979-1

ORDRE DU JOUR

CE-979-1

Le point 7 sera traité après le point 5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 978^e séance tenue le 19 octobre 2004
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Composition de la Commission des études
 - Nomination de la directrice générale des Services aux étudiants à titre de membre observateur à la Commission des études
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de pharmacie
 - Transformation du programme de Baccalauréat en pharmacie en un programme de Doctorat professionnel de premier cycle
 - 6.2 Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Création d'un programme de Mineur en animation spirituelle et engagement communautaire
 - 6.3 Registrariat
 - Programme de Diplôme du Baccalauréat international
 - Reconnaissance des préalables
7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département de didactique
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en didactique et intégration des matières
 - 7.2 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département de didactique
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en didactique

- 7.3 Faculté des sciences infirmières
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières)
- 7.4 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne
- 7.5 Faculté des sciences infirmières
 - Abolition du Diplôme complémentaire d'infirmière clinicienne spécialisée
- 7.6 Faculté des études supérieures
 - En collaboration avec la Faculté de musique et le Centre interuniversitaire de recherche sur la littérature et la culture québécoises—CRILCQ
 - Création du séminaire PLU 6053
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-979-2 Adoption du procès-verbal de la 978^e séance CE-979-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 978^e séance, tenue le 19 octobre 2004, tel que présenté.

CE-979-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-979-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal a été transmise aux membres et versée au dossier séance.

CE-979-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-979-4

Résultats des admissions

M. Fernand Boucher mentionne que les résultats observés à ce jour pour le processus d'admission au trimestre d'hiver 2005 montrent une augmentation des demandes pour les programmes de deuxième et de troisième cycles des études supérieures, ainsi que pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Les demandes d'admission à des programmes de premier cycle présentent une diminution; on doit par ailleurs considérer le fait que certains programmes générant une clientèle importante ne sont pas ouverts à de nouvelles admission au trimestre d'hiver (dont le programme de Baccalauréat en sciences infirmières), et le fait que certains domaines d'études connaissent une décroissance. On procède actuellement à l'analyse des statistiques par programmes.

Le processus de numérisation des dossiers d'admission a été déployé en entier depuis le 11 novembre; une équipe assure le suivi du processus afin d'appliquer les correctifs nécessaires.

CE-979-5 COMPOSITION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-979-5

- Nomination de la directrice générale des Services aux étudiants à titre de membre observateur à la Commission des études
-

Mme Maryse Rinfret-Raynor explique que dans le contexte de relance des Services aux étudiants, l'une des recommandations du rapport d'évaluation externe a porté sur l'accentuation des liens entre les unités académiques et les services, entre autres en regard des suivis relatifs au développement des programmes, à l'évolution des clientèles, et au cheminement de étudiants dans les programmes. Dans cette perspective, il a paru opportun de demander l'accord de la Commission des

études afin d'inviter la directrice générale des Services aux étudiants à participer aux séances de la Commission à titre de membre observateur.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Louise-Hélène Richard, directrice générale des Services aux étudiants, à titre de membre observateur.

CE-979-6	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-979-6
CE-979-6.1	Faculté de pharmacie - Transformation du programme de Baccalauréat en pharmacie en un programme de Doctorat professionnel de premier cycle en pharmacie	CE-979-6.1
<hr/>		
A-33/979 ^o /330, 330.1, 330.2		

La Commission reçoit Mme Claude Mailhot, vice-doyenne aux études de la Faculté de pharmacie.

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Jacques Turgeon à présenter le contexte de l'élaboration du projet mentionné. Le projet de la transformation du programme de Baccalauréat en pharmacie en un programme de Doctorat professionnel de premier cycle en pharmacie a découlé d'une réflexion amorcée en regard de la transformation des contextes de pratique dans les domaines de la santé (redéfinition des rôles des professionnels de la santé, besoins professionnels, évolution des médicaments, accentuation du rôle du pharmacien comme intervenant de première ligne, entre autres dans les activités liées à la prévention et au traitement des maladies), et en regard des transformations résultant de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* — Loi 90, et des modifications à la *Loi sur la pharmacie* qui en ont découlé. Dans ce contexte, la Faculté a considéré la refonte de son programme de formation au premier cycle en fonction de l'accentuation et de l'amélioration de la formation clinique—indiquant l'introduction de contenus de formation pratique plus tôt dans la formation—, et de l'acquisition de compétences additionnelles, entre autres en regard de l'évolution de la pratique dans des contextes multidisciplinaires. Dans cette perspective, il a paru opportun de développer un programme de Doctorat professionnel de premier cycle, lequel donnerait directement accès au droit de pratique, et de vérifier la pertinence de ce choix, entre autres par des études de faisabilité et par des consultations auprès des organismes concernés (dont l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'American Association of Colleges of Pharmacy) et auprès des membres de la Faculté, ainsi que des milieux professionnels.

À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, Mme Claude Mailhot explique les étapes de l'élaboration du projet de programme et la conception de sa structure et de ses composantes. Ces démarches ont été fondées sur la vérification de la pertinence de développer le programme selon la formule d'un Doctorat de premier cycle, sur les caractéristiques de cette formule, et sur la vérification de la faisabilité d'un tel programme (en regard du contexte nord-américain et de la reconnaissance de la formation acquise par les organismes québécois, canadiens et nord-américains, de l'identification des enjeux de cette formation, de l'identification des compétences requises pour cette profession et de la modulation de la formation en fonction de l'évolution des contextes de pratique). Des étapes subséquentes ont comporté des démarches d'information et de consultation, d'analyse du projet par les instances de la Faculté, et d'identification des conditions de succès du programme projeté (dont l'appui de l'ordre professionnel, la reconnaissance des stages par l'ordre professionnel, la disponibilité de milieux de stage qui soient de qualité et qui puissent couvrir des modèles diversifiés de pratique, et la mise en place d'une formation d'appoint pour les pharmaciens en exercice—prévue pour l'année 2009). Les étapes relatives à la conception du nouveau programme ont porté sur l'identification des caractéristiques du programme, sur la définition et la description des compétences visées, sur l'élaboration des principes directeurs, sur la description des savoirs essentiels, sur l'organisation des contenus de formation (prévoyant entre autres la répartition des contenus par modules en fonction des quatre années de la formation; voir document A-33/379^o/330.1, page 51), et sur l'élaboration des devis pédagogiques.

Mme Mailhot explicite la réalisation des objectifs de formation et d'apprentissage, ainsi que les approches pédagogiques retenues, à partir des tableaux présentés aux pages 51, et 55 à 58 du document d'accompagnement. [Une copie imprimée des acétates de présentation sera versée au dossier séance].

En regard d'une préoccupation signalée par la Sous-commission du premier cycle dans son rapport, quant au choix de développer un programme selon la formule d'un doctorat professionnel de premier cycle, Mme Mailhot explique que la décision de la Faculté a été fondée sur la volonté de positionner le programme dans le contexte nord-américain propre aux programmes des sciences de la santé—entre autres de manière à assurer la réciprocité du diplôme avec le diplôme américain et de permettre aux finissants d'avoir accès à des programmes de spécialisation offerts par des universités américaines—, et de concrétiser le rehaussement de la formation proposée par le nouveau programme, d'autant que celui-ci passe de 133 à 164 crédits.

En réponse aux questions et remarques présentées par des membres, Mme Mailhot apporte des précisions qui ont porté sur les éléments suivants : les conséquences de la modification sur la durée du programme (le segment 70, correspondant à la quatrième année du programme et comportant trois trimestres, couvre les activités de formation pratique et de stage, incluant le stage qui était régi par l'Ordre des pharmaciens, et qui était complété au terme du programme de Baccalauréat; de ce fait, et malgré le trimestre additionnel qui s'ajoute à la dernière année, le moment de l'entrée dans la pratique professionnelle n'est pas retardé pour autant); la volonté de la Faculté de porter une attention particulière sur les modalités de transition entre le programme actuel et le nouveau programme et sur la définition de formations d'appoint pour les étudiants qui ont commencé leur formation dans le programme de Baccalauréat; l'intégration de contenus de formation liés à l'éthique et liés à la problématique des médicaments non prescrits ou alternatifs (inclus dans le vocable «pharmaceutiques»); l'éventualité de développements relatifs à des formations de spécialisation dans le cadre de programmes de Maîtrise professionnelle; la volonté de la Faculté de porter attention aux préoccupations présentées quant aux coûts qui découleront de l'augmentation du nombre de crédits du programme et des besoins éventuels liés à l'acquisition d'outils informatiques par les étudiants du programme (cet aspect doit cependant être considéré en fonction des avantages que représente le rehaussement de la formation et du haut niveau d'employabilité que celle-ci assurera).

Mme Mailhot prend note d'une suggestion portant sur la pertinence qu'il y aura d'intégrer au programme des contenus liés aux problématiques environnementales (principalement en regard des impacts des processus de fabrication et de rejet des médicaments sur la qualité de l'environnement).

La Commission prend note de l'appui de la Faculté de médecine au projet proposé.

Mme Rinfret-Raynor prend note d'une remarque de M. Jean-Marc Charron, sur l'importance d'établir un lieu d'information et d'échange entre les unités académiques, autre que l'instance de la Commission des études, de manière à ce que celles-ci puissent s'inspirer mutuellement de leurs démarches de modification ou de création de programmes et de leurs développements d'approches pédagogiques.

La Commission souligne la qualité de la démarche réalisée par la Faculté de pharmacie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la transformation du programme de Baccalauréat en pharmacie en un programme de Doctorat professionnel de premier cycle en pharmacie, à la Faculté de pharmacie, conformément aux documents A-33/979^o/330 et 330.1.

La Commission remercie Mme Mailhot pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-979-6.2 Faculté de théologie et de sciences des religions CE-979-6.2
- Création d'un programme de Mineur en animation spirituelle et engagement communautaire—ASEC

A-33/979^e/331, 331.1 (corrigé)

Mme Maryse Rinfret-Raynor et M. Jean-Marc Charron présentent le programme mentionné.

Le projet de la création d'un programme de Mineur en animation spirituelle et engagement communautaire—ASEC se pose dans le cadre de la redéfinition de l'offre de formation dans ce domaine, lequel a indiqué la suspension des inscriptions au programme de Baccalauréat en animation spirituelle et engagement communautaire (créé par la délibération CE-959-6, 19 mars 2002), et la création d'un programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire (CE-977-6.6, 8 juin 2004; CE-978-3.2, 19 octobre 2004).

Le programme de Mineur comporte 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. Les objectifs du programme visent principalement à permettre à une personne qui a déjà une formation en théologie ou sciences religieuses ou une formation en intervention de satisfaire aux exigences ministérielles pour assumer le service, non confessionnel mais obligatoire, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires.

À la suite d'une suggestion qui lui a été transmise par la Sous-commission, la Faculté a accepté d'intégrer le cours PPL 3045—*Conflicts de valeur et de droit* au bloc 76 C (cours à option). Ce cours sera également intégré à l'un des blocs de cours du programme correspondant de Majeur.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

- **la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineur en animation spirituelle et engagement communautaire—ASEC,**
- **approuve l'introduction du cours PPL 3045 aux cours à option du programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire—ASEC (CE-977-6.6, 8 juin 2004; CE-978-3.2, 19 octobre 2004),**
- **prend acte de la suspension des inscriptions au programme de Baccalauréat en animation spirituelle et engagement communautaire—ASEC, à compter du trimestre d'automne 2004,**

à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/979^e/331.

CE-979-6.3 Registrariat CE-979-6.3
Programme de Diplôme du Baccalauréat international—BI
- Reconnaissance des préalables

A-33/979^e/332, 332.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor et M. Fernand Boucher présentent le projet mentionné.

Le tableau des prérequis proposés pour l'admission des candidats titulaires du Diplôme du Baccalauréat international donne suite aux modalités qui avaient été prévues lors

de l'approbation, par la Commission des études, du principe de l'établissement d'une cote combinant la cote de rendement au collégial—CRC et le résultat des évaluations propres au programme du Diplôme du Baccalauréat International —la note prédite—, aux fins de l'évaluation des dossiers des candidats détenteurs du Diplôme du Baccalauréat International, et indiquant d'examiner, en collaboration avec les unités académiques concernées, la possibilité d'adapter les exigences d'admission relatives aux préalables de niveau collégial en fonction des spécificités du programme du Diplôme du Baccalauréat International, aux fins de l'évaluation des dossiers des candidats détenteurs de ce Diplôme (CE-976-5.9, 4 mai 2004). Le tableau présenté précise les prérequis proposés pour le BI, déterminés pour les différentes catégories de programmes universitaires (sciences de la nature [incluant les sciences de la santé et les sciences pures et appliquées] et sciences humaines et administratives [incluant les sciences administratives, les sciences avec mathématiques, les sciences, lettres et arts, et les autres programmes]), et les pose en comparaison avec les prérequis actuels du DEC. Sur les prérequis relatifs aux sciences de la santé, il a été constaté, après des vérifications effectuées en collaboration avec les collèges concernés, que le BI n'assurait pas les connaissances suffisantes ou équivalentes à celles prévues par les prérequis du DEC en calcul différentiel et intégral. Après entente, l'Université a convenu que les candidats détenteurs du Diplôme du BI seraient évalués sur la base de cette formation dans la mesure où les collèges se seront engagés à ajouter à ce programme un minimum de 120 périodes de calcul différentiel et intégral, ce nombre de périodes ayant été jugé suffisant à pallier les lacunes observées, et à répondre ainsi aux exigences des préalables liés aux programmes visés des sciences de la nature (programmes de mathématiques). Les modalités proposées seraient effectives pour l'admission au trimestre d'automne 2005.

En réponse à des questions de M. Jacques Turgeon, M. Boucher précise qu'à cette étape, seule l'Université de Montréal prévoit appliquer prochainement les mesures proposées, et que celles-ci vont permettre aux collèges d'assurer le maintien des exigences actuelles relativement aux préalables exigés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reconnaît l'admissibilité des candidats titulaires du Diplôme du Baccalauréat international, conformément aux conditions énoncées dans le document A-33/979^e/332.

CE-979-7

RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.6.

CE-979-7.1

Faculté des sciences de l'éducation
Département de didactique

CE-979-7.1

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle
en didactique et intégration des matières

A-33/979^e/325

Le Microprogramme proposé veut répondre aux besoins de formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement de compétences transversales chez les élèves, deux composantes essentielles de la réforme actuellement mise en place aux ordres d'enseignement primaire et secondaire. Le microprogramme totalise 15 crédits de cours de niveau de deuxième cycle (9 crédits de cours obligatoires, un minimum de 3 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix); sa création indique la création du cours DID 6080—Didactique et intégration des matières (3 crédits).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en didactique et intégration des matières, au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/979^e/325.

CE-979-7.2	Faculté des sciences de l'éducation Département de didactique - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en didactique	CE-979-7.2
<hr/>		
A-33/979 ^e /326		

Le Microprogramme présenté proposera des blocs de formation aux enseignants et conseillers pédagogiques, dont les contenus seront déterminés en fonction de leur spécialisation ou de leur champ de pratique. Cette offre de formation continue permettra aux enseignants et conseillers d'assurer la mise à jour de leurs connaissances, dans le contexte de la réforme mise en place aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Le microprogramme totalise 15 crédits de cours de niveau de deuxième cycle (3 crédits de cours obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix); le microprogramme est constitué de cours existants (banques de cours du Département de didactique et de la Faculté des études supérieures).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en didactique, au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/979^e/326.

CE-979-7.3	Faculté des sciences infirmières - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc (sciences infirmières)	CE-979-7.3
<hr/>		
A-33/979 ^e /327		

La modification au programme de M.Sc. (sciences infirmières) découle des exigences de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec—OIIQ et du Collège des médecins du Québec—CMQ, à la suite de la création du rôle de l'infirmière praticienne en spécialité (IPS). Les modifications proposées présentent une restructuration du programme par la transformation de deux orientations en options, soit les options «Infirmière praticienne» et «Infirmière clinicienne spécialisée», celles-ci s'ajoutant aux options déjà existantes («Formation en soins infirmiers» et «Administration des services infirmiers»). Dans le cas de l'option «Infirmière praticienne», le développement de la compétence professionnelle sera complété par l'obtention d'un diplôme complémentaire comportant de 22 à 24 crédits dans le domaine de spécialité choisi. La fiche signalétique précise la structure et les modalités de cheminement propres à chacune des options du programme, ainsi que les modifications apportées au répertoire de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/979^e/327.

CE-979-7.4

Faculté des sciences infirmières

CE-979-7.4

- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne

A-33/979^e/328

La modification au programme de Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne découle des exigences de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec—OIIQ et du Collège des médecins du Québec—CMQ, à la suite de la création du rôle de l'infirmière praticienne en spécialité (IPS), et des modifications apportées dans ce cadre au programme de M.Sc. (sciences infirmières). Les modifications au programme de Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne visent entre autres à répondre aux orientations du Ministère de la santé et des services sociaux en regard du développement de la formation d'infirmières praticiennes en néphrologie et en cardiologie à l'Université de Montréal. Le cadre réglementaire relatif à ces formations de spécialisation exige de détenir un diplôme de Maîtrise en sciences infirmières et un programme de deuxième cycle comportant de 22 à 24 crédits en sciences biomédicales; le programme de Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne correspond à cette dernière composante de cette formation. Ce programme est offert conjointement par la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de médecine.

La structure du programme modifié est décrite dans la fiche signalétique. Le programme de Diplôme complémentaire et le programme de M.Sc. selon l'option correspondante doivent être complétés de manière concomitante.

Mme Céline Goulet mentionne que les exigences en regard de cette formation ont été précisées par les ordres professionnels à partir de l'année 2002, mais que, dans l'attente de la reconnaissance de ce niveau de professionnalisation par le Ministère de la santé et des services sociaux, l'établissement des stages nécessaires a été retardé, ce qui a entraîné une diminution des clientèles intéressées par cette formation. Des représentations en regard de cette situation problématique ont été faites par la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de médecine auprès du Ministère.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/979^e/328.

CE-979-7.5

Faculté des sciences infirmières

CE-979-7.5

- Abolition du programme de Diplôme complémentaire d'infirmière clinicienne spécialisée

A-33/979^e/329

La différenciation des objectifs et du cadre réglementaire des orientations infirmière praticienne et infirmière clinicienne spécialisée—ICS, qui a découlé des exigences de l'OIIQ et du CMQ à la suite de la création du rôle de l'infirmière praticienne en spécialité—conférant un certificat de spécialiste uniquement à l'infirmière praticienne— a indiqué l'abolition du programme de Diplôme complémentaire d'infirmière clinicienne spécialisée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Diplôme complémentaire d'infirmière clinicienne spécialisée, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/979^e/329.

CE-979-7.6 Faculté des études supérieures CE-979-7.6
En collaboration avec la Faculté de musique et le Centre interuniversitaire
de recherche sur la littérature et la culture québécoises—CRILCQ
- Création du séminaire PLU 6053

A-33/979^o/333

Le séminaire proposé se situe en fonction d'une approche interdisciplinaire des études québécoises, et veut constituer un cadre de réflexion sur les enjeux méthodologiques liés à cette approche et à la mise en commun des recherches sur l'histoire culturelle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du séminaire PLU 6053—*Penser l'histoire culturelle du Québec* (3 crédits), à la Faculté des études supérieures, en collaboration avec la Faculté de musique et le Centre interuniversitaire de recherche sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ), conformément au document A-33/979^o/333.

CE-979-8 AFFAIRES DIVERSES CE-979-8
Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-979-9 PROCHAINE SÉANCE CE-979-9
La prochaine séance aura lieu le 14 décembre 2004, à 14 heures.

CE-979-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-979-10
La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté le 14 décembre 2004 – Délibération CE-980-2

La présidente

Le secrétaire de séance

Maryse Rinfret Raynor

Jacques Larose